



Secrétariat

ST/IC/1994/7
17 février 1994

CIRCULAIRE

Circulaire de la Directrice du personnel

Destinataires : Les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur en poste au Siège

Objet : ENQUÊTE SUR LES DÉPENSES NON LOCALES AUX FINS DU CALCUL DE L'INDEMNITÉ DE POSTE

1. La Commission de la fonction publique internationale (CFPI) s'apprête à procéder à une enquête spéciale auprès des fonctionnaires pour recueillir, aux fins du calcul de l'indemnité de poste pour New York, des données sur les dépenses non locales.
2. Chaque fonctionnaire remplissant les conditions voulues sera prié de fournir des renseignements sur les dépenses non locales du ménage au cours des 12 derniers mois, qu'elles soient ou non des dépenses de consommation.
3. Le questionnaire sera distribué par les services administratifs à tous les fonctionnaires des classes P-1 à D-1 ou L-1 à L-6 en poste à New York et engagés soit à titre permanent, soit pour une période de stage, soit pour une durée déterminée d'au moins six mois.
4. Les renseignements communiqués seront considérés comme strictement confidentiels. Aussi, pour garantir ce caractère confidentiel, les fonctionnaires ne sont pas tenus d'inscrire leur nom sur le questionnaire, qui portera leur numéro d'immatriculation, uniquement à des fins de contrôle.
5. Le questionnaire étant très succinct, il devrait pouvoir être rempli assez rapidement. Les fonctionnaires sont priés de bien vouloir le retourner au Chef du service administratif de leur bureau ou département sous pli fermé portant la mention "CONFIDENTIEL", le 7 mars 1994 au plus tard. Pour tous renseignements complémentaires, ils pourront s'adresser à la Division du coût de la vie (secrétariat de la CFPI), poste 3-4335 ou 3-2090.
6. Les fonctionnaires ont intérêt à remplir le questionnaire aussi consciencieusement que possible, pour que les données sur New York soient exactes. En effet, New York est la base de tout le système des ajustements et les renseignements fournis par chacun auront une incidence sur l'indemnité de poste, non seulement au Siège mais aussi dans tous les autres lieux d'affectation.
